

# Dossier UNIQUE

instruction

Code dossier



## DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

*dans le cadre d'un projet d'action individuelle :*

### **CORDEEX – V.I.E.**

**CO**nvention **R**égionale de **D**éveloppement de l'**E**mloi par l'**E**xport -  
**VO**lontariat International en **E**ntreprise

**Vous souhaitez renforcer le développement à l'international de votre entreprise par le recours au Volontariat International en Entreprise (VIE) ?**

**Afin d'étudier la possibilité de soutien de votre projet par la Région Poitou-Charentes, nous vous invitons à nous fournir les documents suivants :**

- une lettre de demande d'aide dûment signée à l'attention de la Présidente du Conseil Régional (celle-ci doit nous parvenir impérativement avant que la mission du VIE débute)
- 2 exemplaires de la Charte d'engagements réciproques
- copie de la « demande d'agrément d'entreprise » envoyée à Ubifrance
- copie de la « demande d'affectation de volontaire » envoyée à Ubifrance
- copie votre contrat avec Ubifrance concernant le VIE
- attestation sur l'honneur de la régularité fiscale et sociale de l'entreprise (modèle ci-après)
- dernière liasse fiscale
- Relevé d'Identité Bancaire

**Merci de renvoyer les documents demandés à l'adresse suivante :**

**Région Poitou-Charentes -15 rue de l'Ancienne Comédie – BP 575 – 86021 Poitiers CEDEX.**

**NB :** Si, en dehors de ce projet de VIE, votre entreprise a d'autres projets :

- de développement à l'international (programme d'actions, recrutement du cadre export), merci d'utiliser le dossier spécifique de demande d'aide CORDEEX.
- de développement (investissement, recrutement...), nous vous invitons à remplir un Dossier Unique d'Orientation CORDEE.
- de formation de vos salariés, nous vous invitons à remplir un dossier CORDEFOP.

Ces dossiers sont téléchargeables sur le site [www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr) sous la rubrique « Aides aux Entreprises ».

## IDENTIFICATION

Nom du Dirigeant : .....

Activité : .....

Date de création : ...../...../ ..... ou Date de reprise : ...../...../.....

N° de Téléphone : ..... N° de Télécopie : ..... e-mail : .....

Site Internet : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

Lieu du siège social (*si différent*) : .....

N° SIRET : ..... Code NAF : ..... N° URSSAF : .....

Enregistrement au : registre du commerce  répertoire des métiers

Effectif : ..... Capital : .....

Appartenance à un groupe :  oui  non

Si oui, lequel : .....

Si oui, effectif consolidé du groupe : ..... part détenue dans l'entreprise par le groupe : .....

L'entreprise a-t-elle licencié dans les 12 mois précédant la demande ?  oui  non

Si oui combien de personnes ? : .....

Pourquoi ?

.....  
.....  
.....

## CORDEEX-VIE : Règlement

### **1- Entreprises bénéficiaires**

Est éligible toute entreprise

- de moins de 500 salariés,
- située en Poitou-Charentes et ayant une réelle activité sur la région,
- ayant signé un contrat avec Ubifrance ([www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)) concernant un ou des VIE,
- ayant préalablement signé avec la Région la Charte d'engagements réciproques.

Plusieurs entreprises éligibles peuvent se regrouper pour faire appel à un même VIE.

Le cumul des VIE pour une même entreprise est éligible, à condition qu'ils soient missionnés sur des marchés différents.

### **2- Organisation du dispositif**

- Avant le début de la mission : sollicitation écrite de l'entreprise auprès de la Région et fourniture des documents demandés pour l'instruction du dossier,
- Décision en Commission Permanente de l'octroi de l'aide et notification de la décision à l'entreprise.

### **3- Dépenses éligibles**

Sont éligibles les indemnités de volontariat (variables en fonction du pays d'affectation du jeune et du Chiffre d'Affaires de l'entreprise) sur toute la durée du VIE, soit pendant 6 à 24 mois, renouvellement éventuel compris.

### **4- Montant de l'aide**

Taux public plafonné à 50% des dépenses éligibles.

### **5- Modalités de l'aide**

- Subvention versée tous les 6 mois écoulés, sur présentation des 6 factures mensuelles Ubifrance, avec production d'un rapport de mission pour le versement du solde.
- Révision de l'aide au prorata des mois effectués.
- La satisfaction aux critères d'éligibilité ou de dépenses ne constitue pas un droit à l'aide régionale. Le caractère incitatif de l'aide sera examiné.
- Le VIE donnant également droit au crédit impôt et à l'assurance Coface, l'entreprise ne doit pas cumuler ces aides pour une même assiette.

## Déclaration de régularité fiscale et sociale de l'entreprise

Je soussigné, Mme/Melle/M. : .....

Fonction : .....

Représentant l'entreprise :

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Activité : .....

Atteste sur l'honneur de la régularité fiscale et sociale de l'entreprise.

Fait à :

Cachet de l'entreprise et signature

Le :